

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46-404-1930 16/07/1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

le médecin capitaine Bajolet, désigné pour servir hors cadres à la Côte française des Somalis, débarqué à Djibouti le 30 juin 1930, est chargé : 1° Du service de l'infirmerie indigène, de l'assistance médicale, du dispensaire, de la prison, de la visite des prostituées et, éventuellement, du lazaret; 2° Du service des arraisonnements ; 3° De la visite sanitaire des viandes de boucherie ; 4° De la visite des fonctionnaires, du personnel de la brigade; 5° Du service de l'hygiène urbaine. Il aura droit aux indemnités prévues au budget, à compter du 1er juillet 1930, date de prise de service. Le médecin capitaine Bajolet prêterà, en tant que médecin arraisonneur, le serment prescrit par la loi.